THE FLOWERS COLLECTION

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 323. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er NOVEMBRE 1897. Fondée le 1er septembre 1827.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : No 323 rue de Chartres, Entre Conti et Bienville.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS. VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-sept,

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dûment commissionné et assermenté, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans tels cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci dessous, à savoir

ARTICLE I.

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif ; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté ; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles : emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer ; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation r écesseront; à faire et établir tels réglements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

ARTICLE II.

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égouts (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 13e jour d'avril 1892 ; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous ledit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune ; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but ; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital comptant.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire toutes les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subséquemments, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de direction. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes éligibles, et un vote se'a alloué pour chaque action du stock représenté, par le porteur en personne ou procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de cette corporation, et se renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau ; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, si ce n'est la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une [1] action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux

ARTICLE V.

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir : —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thomas, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constituées le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

ARTICLE VI.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelle que soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

ARTICLE VII.

Cette acte d'incorporation peut être changé, ainsi qu'amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée sur cette mesure après avis même donné dans l'article précédent à cela.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu personnellement responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ceux lui appartenant, de même qu'aucune informalité dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O. THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. McCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HER
JEFF. C. WENCK. Notaire.

Moi, le soussigné, Annotateur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, je certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci dessus précité de la "New Orleans Sewer Company," a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 565, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1897

(Scean) (Signé) :

GEO. GUINAULT,
Député An. des Hy.

Moi, le soussigné, notaire, je certifie par la présente que le ci-dessus et précité est une vraie et correcte copie de l'acte d'incorporation de la New Orleans Sewer Company, ensemble vec le certificat de l'Annotateur des Hypothèques à cela annexé, enregistré et pour rester en mon étude.

En foi de quoi je, à ceci, apposé ma signature mon sceau, ce quinzième jour d'avril 1897.

Sceau] (Signé)

JEFF. C. WENCK, Notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par ordre des liquidateurs.

In Re Susan M. McEvoy,

Individuelle et Tutrice Naturelle

VERSUS

Thomas J. McEvoy et al.

No 54,222—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

LE CONTENU ENTIER DU

MAGASIN DE GRAINS,

Au 742 rue Sud Fulton,

Entre les rues Notre-Dame et Julie

Dernièrement conduit par

C. McEVOY'S SONS:

Chevaux, Mulets, Camions, doubles et simples, Harnais, Buggies, Maïs, avoine, etc., Coffre-fort et Meubles de Bureau.

Jeudi le 4 novembre 1897, à 11 heures A. M.

SUR LES LIEUX

No 742 RUE SUD FULTON.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau No 112 rue Carondelet—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C, maintenant absent, daté 22 octobre 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée il sera vendu à l'enchère publique, les effets ci-dessus d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dart & Kernan, Robert J. Maloney, avocats.

24 oct—24 31 à date.

Bureau des Commissaires du district des Levées d'Orléans.

Chambre 14, Temple Maçonnique, Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1897.

Des propositions cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au mercredi 3 novembre à 9 heures A. M., pour l'élargissement et le rehaussement de la levée, entre l'avenue Louisiana et la rue Toledano Contenus, environ 5.000 yardes cubes et environ 25,500 pieds B. M. de bois de charpente Dépôt, $100.00, Bon, $1,000.00. Pour les plans, spécifications, et plus amples informations s'adresser à ce bureau.

OTTO THOMAN, Président.
T. J. DUGGAN, Secrétaire.
30 oct—au 3 nov inc

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, RUE N. REMPARTS, 343.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

OCTOBRE 1897.

Liste de publication.

Bethoder, Jean	Payeal, Mr.
Bigoe, Jeanne	Perie, E. H.
Coulon, Jacques	Ribbon, François
Deligmon, famille	Tourte, Louis et Antoine
Grandin, Auguste	
Manguier, Ernestine	Tajegne, Mlle
Montalé, Jean Pierre	

LETTRE.

Lefebvre Grandmaison, Jules

TELEGRAMME.

Konsul

Signé G. B. D'ANGLADE,
Consul.

30 YEARS' EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain, free, whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Oldest agency for securing patents in America. We have a Washington office. Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the

SCIENTIFIC AMERICAN,

beautifully illustrated, largest circulation of any scientific journal, weekly, terms $3.00 a year; $1.50 six months. Specimen copies and HAND BOOK ON PATENTS sent free. Address

MUNN & CO.,
361 Broadway, New York.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Henry Zeller vs Mme M. Braun.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 18,182—En vertu d'un writ de fieri facias issu par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité, agissant pour l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, et à moi adressé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt coin des rues Camp et Valence, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 2 novembre 1897, à 2 heures P. M., précises de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré au mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
23 oct—23 27—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du shérif, Mercredi 24 Novembre 1897,

De propriétés de valeur du Premier District,

Connues comme No 522 rue Johnson et les terrains adjacents avec améliorations, et Nos 525 et 531 rue Prieur et deux terrains vacants rue Miro, entre Gravier et Perdido, la rue à l'arrière étant la rue Tonti.

John Bashr vs Peter Blaise.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,585—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 novembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Sept certains lots de terre etc., situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 24, compris entre les rues Prieur, Perdido, Gravier et Johnson, désignés par les Nos 13, 14, 15, 16, 31, 32, 33 sur un plan par Louis Brugier, voyer général en date du 28 avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, alors notaire en cette ville, les dits lots 13, 14, 15 et 16 mesurent chacun vingt neuf pieds onze pouces six lignes de face à la rue Johnson sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante et un pieds trois pouces. Lots Nos 31, 32 et 33 mesurent vingt neuf pieds onze pouces sept lignes de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, toutes les mesures ci-dessus étant approximatives et

Deuxièmement—Deux certains lots ou portions de terre etc., situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet No 547 compris entre les rues Miro, Tonti, Gravier et Perdido, mesurant cinquante quatre pieds de face à la rue Miro sur cent cinquante et un pieds de profondeur, mesures approximatives.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 oct—22 23 29—5 12 19 24 nov

PAR R. H. PICKENS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward J. McGinnis et al vs Anna McGinnis et al.

Partage Forcé.

No 54,557—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lec.

PAR R. H. PICKENS, Encanteur—En vertu d'un jurement de partage et d'un ordre de vente de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, à moi adressé et signé et daté le 13e jour d'octobre 1897, Je, le dit encanteur, vendrai aux enchères publiques, le 24e jour de novembre à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, les propriétés décrites ci-dessous—

1° Deux certains lots de terre, situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Douane, Bienville, désignés par les Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Bienville sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Bienville et Douane, désigné par les numéros 27 et 28, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de 102 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Ernest Lee Sansum, N. P., aux frais de l'acquéreur ; 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication.

23oc—23 24 31—nov 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Sur la rue Camp, entre Joseph et Octavie (l'arrière rue étant la rue Chestnut)

Lizzie Fitzpatrick, femme de Mortimer E. Fippien vs Preston M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 2 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avanges qui y appartiennent, situé dans le Six'ème District de cette ville, dans l'îlet No 247, borné par les rues Camp, Chestnut, Joseph et Octavie, désigné par la lettre "C", sur un plan dressé par Charles G. Lee l'Isle, voyer, le 9 novembre 1866, et mesurant quarante pieds de face à la rue Camp par cent dix-sept pieds, deux pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles et commence à une distance de quatre vingt-dix pieds de l'encoignure des rues Octavie et Camp.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
29 oct 29 30—nov 5 12 19 26—2 dec

Succession de Thomas P. Leathers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,190—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont), pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par Charlotte C. Leathers, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Ainsi dit le cause.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
30 oct—30—2 6 nov.

Succession de Kinsbury Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,745—Division E—Attendu que Frank Zengel administrateur Public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Kinsbury Lane, décédé intestat : avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Frank Zengel, administrateur public.
26 oct—26 30 nov—4

Succession de Vve Anne McInerney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,943—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William W. Reid, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

J. W. Coleman, avocat.
30 oct—30—2 6 nov

AU PUBLIC.

CHLORIDE DE CHAUX.

Le Prof A. L. Metz, surintendant du Désinfectant, sera prêt mercredi matin, 6 octobre, pour fournir la chloride de chaux aux citoyens officiers sanitaires volontaires sur des ordres par écrit des présidents de ward clubs. La délivrance sera faite aux dépôts suivants :

1er District—No 841 rue Perdido.
2me District—No 1027 rue Dumaine.
3me District—No 629 rue Français
4me District—No 2215 rue Magasins.
5me District—Maison de Cour d'Algier.
6me District—No 828 avenue Napoléon.
7me District—Avenue Carrollton et Hampson.

Les personnes applicantes voudront bien indiquer dans l'ordre le numéro des îlets inclus dans leur territoire. 5oct—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif, Mercredi le 24 Novembre, 1897,

D'une Propriété Améliorée du Second District,

Portant les Numéros Municipaux 2233 et 2235 rue Saint-Pierre, entre les rues Miro et Galvez.

Suburban Building and Loan Association vs Adam P. Gasser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 54,641—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 24 novembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Miro et Galvez, désigné par le No Trois, sur un plan dressé par L. N. Olivier, le 17 mars 1888, déposé en l'étude de Abel Dreyfous, ancien notaire. Le dit lot mesurant trente pieds de face sur la rue St-Pierre, par cinquante-sept pieds, cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat des plaignants.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 24

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Trois Editions Distinctes.

Edition Quotidienne,
Edition Hebdomadaire,
Edition du Dimanche.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats Unis, port compris :

$12....Un an | $6.....6 mois | $3.....3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris :

$15.15..Un an | $7.55...6 mois | $3.80..3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi matin

Pour les Etats-Unis, port compris :

$3.00..Un an | $1,50..6 mois | $1 00..4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger :

$4 05..Un an | $2.05..6 mois | $1.25..4 mois

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

TEXAS EL PASO T AND P ROUTE PACIFIC

457528

NOMS

Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras), maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Poe.

DEUXIÈME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Rouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Romparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Romparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.
Gaines, maintenant Germain.
Génie, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIÈME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Drydes, maintenant Dinemore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Eugbein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandelin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petre, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrano.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Touro.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIÈME DISTRICT.

Harmonie (fait maintenant à Chartrant).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIÈME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermudez.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diane.
Franklin, maintenant Nunez.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue Shell.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Tonti.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Puller.
Péter, maintenant Avenue Pélican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIÈME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louisa, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (en-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow.
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Calhoun).
Euterpe (de S. Broad à Pavenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Mire (de Walnut à Lower Line), Spruce.
Polymnie (de S. Broad à Pavenue S. Hagan), Elba.
Terpsichore (de S. Broad à Pavenue S. Hagan), Eva.
Uranie (de S. Broad à Pavenue Hagan,) Ella.
Vistée, maintenant Magnolia.

GIBSON HOUSE,
CINCINNATI.

Hôtel de première classe tenu sur le plan américain.

$3 par jour.

Frais supplémentaires pour salons et appartements avec chambres à bain.

Possède les avantages appréciables d'une situation centrale, d'une administration libérale, d'un aménagement moderne, d'un service et d'une cuisine irréprochables.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS POPULAIRE DE CINCINNATI.

THE GIBSON HOUSE CO.

H. B. DUNBAR, Président et Gérant.
15oct—1an L. B. REAKIRT, Secrétaire et Trésorier.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

—:o:—:o:—

FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

—:o:—:o:—

Trois Editions distinctes :

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

—:o:—:o:—

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

—ET—

ETRANGERES.

—:o:—:o:—

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

—DE LA—

PRESSE ASSOCIEE

—ET—

Dépêches Spéciales.

Comité des Citoyens pour l'Assainissement.

Toutes personnes désirant aider au nettoyage de leurs îlets respectifs auront l'obligeance de s'adresser au bureau du Secrétaire, 540 RUE DU CAMP, et d'enregistrer leurs noms.

Toutes communications à ce comité devront être envoyées à la même adresse.

B. I. KURSHEEDT, Secrétaire.